

Compte rendu du conseil d'école du 15 novembre 2019

Présents : Monsieur Hervier et M. Renier maires-adjoints ; Enseignants : Madame Rosa, Directrice de l'école, Madame Tessier, Madame Dumur, Madame Muller, Mme Bordeau, Mme Duchezaux et Monsieur Conte ; Parents d'élèves : Madame Faucqueur, Mme Di Manno, Mme De Oliveira Gomes, Mme Parize, M. Moussaoui, M. Lallouette.

Sont excusés M. Saugeay, Inspecteur de l'Education Nationale et M. Bourgeois, Maire.

1) Attribution du Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont la Mairie, les représentants des parents d'élèves et les enseignants. Il est obligatoire de respecter la parité entre les parents et les enseignants. Les parents en plus devront s'abstenir en cas de vote lors du conseil.

La réunion a pour objectif de traiter les questions relatives à l'école. Les questions d'ordre pédagogique et les interrogations personnelles ne sont pas abordées. Les questions relatives au centre de loisirs doivent être adressées au directeur du centre de loisirs ou à Monsieur le Maire, en prenant rendez-vous directement auprès d'eux.

Le règlement intérieur est voté.

2) Règlement de l'école :

Le règlement intérieur de chaque école est établi en fonction du règlement type départemental. Il est donné à chaque famille en début d'année.

Rajout : interdiction de tous objets connectés (portable, montre, tablette, bracelet...)

Rappel de quelques points importants

Lors des réunions parents / enseignants nous rappelons annuellement l'importance de la ponctualité, et, de la gêne occasionnée le cas échéant.

Rappel des horaires : accueil de 8h20 à 8h30, sortie à 11h30, tous les jours du lundi au vendredi ; accueil de 13h20 à 13h30, sortie à 16h30 du lundi au vendredi.

Retards et absences : obligation de la directrice de signaler les enfants sujets à l'absentéisme auprès de l'inspection académique au bout de 5 demi-journées d'absences non justifiées, ou, avec motifs non valables. Les absences doivent être justifiées par écrit sur le cahier de liaison de l'enfant. Il est nécessaire que l'appel des parents se fasse au bout de la 2^{ème} journée.

Certificat de radiation : pour l'obtenir il faut une demande écrite signée des deux parents.

Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement scolaire et de laisser circuler des animaux.

3) Elections des représentants de parents d'élèves

Pour les élections de l'année 2020-2021, nous avons la possibilité d'organiser les élections uniquement par correspondance. Pour cela, il faut le voter au conseil d'école.

Cette année, le taux de participation aux élections a été de 38.28%. Sur 209 inscrits, il y a eu 80 votants dont 7 votes le jour du scrutin sur place et 73 votes par correspondance.

Vote : 13 votes sur 13 pour l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves uniquement par correspondance à partir de la rentrée 2020. Le dépouillement se fera tout de même à l'école à 16h30.

4) Sécurité :

Sécurité : Plan Vigipirate (rouge) en vigueur. Interdiction de pénétrer dans les locaux à toute personne non autorisée. Les portes doivent être fermées à clé pendant les heures d'école. Il est interdit de pénétrer dans l'école après 16h30 sauf pour les enfants inscrits au centre de loisirs ou à l'étude. L'accès à l'étage est interdit après les heures de classe pour les parents et les enfants sauf pour les enfants de l'étude.

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) risques majeurs :

Les écoles sont confrontées à des risques d'origine naturelle (inondation, tempête, séisme...), technologique (nuage toxique, ...) ou à des situations d'urgence particulières (intrusion, attentats, ...). Le PPMS doit permettre de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves. Il y aura un exercice dans le cadre de ce PPMS dans l'année.

PPMSA (attentat) :

Suite aux différents événements, il a été demandé aux écoles de faire des exercices de sécurité pour faire acquiescer aux personnels et aux enfants les bons réflexes en cas d'urgence. L'équipe enseignante et les enfants ont fait un exercice alerte attentat avant les vacances de la Toussaint le 17/10/2019. Les parents ont été informés du jour de l'exercice. Des observateurs étaient présents : M. Renier, Mme Di Manno (représentante des parents d'élèves), M. Mahiot.

Le scénario se déroulait en plusieurs étapes :

- Des explosions sont entendues. Le PPMSA est déclenché par la directrice.
- Deux individus cagoulés et armés sont vus dans la cour.
- Ces deux individus rentrent dans l'école et se dirigent vers la salle des maîtres.

Les enseignants et les enfants devaient réagir en fonction des différents événements. L'exercice s'est passé dans le calme et dans le silence dans l'ensemble.

L'alerte a été donnée grâce aux téléphones portables des enseignants. Ce système n'est pas assez fiable (les enseignants n'ont pas forcément leur portable sur eux en permanence, problème de batterie...). A la fin de l'exercice, les personnes présentes ont convenu qu'il serait nécessaire d'installer une alarme visuelle dans chaque pièce du bâtiment et un bouton ou boîtier pour déclencher l'alerte dans les différentes parties du bâtiment. Essayer d'occulter la visibilité sur les carreaux (salle des maîtres et classe de Mme Muller). Remettre des verrous dans la classe de Mme Rosa.

Exercices incendie :

Il y a eu un exercice incendie fin septembre. Tout s'est bien passé. Les enfants et les enseignants étaient avertis. Il y aura au moins un autre exercice au cours de l'année scolaire.

5) Projet d'école :

Le projet d'école choisi par les enseignants est explicité aux parents. Il est structuré autour de 3 axes :

- il s'agit donc d'améliorer le « savoir dire, lire, écrire » : le perfectionnement du savoir lire (compréhension, lecture d'histoires par les plus grands, développer le plaisir de lire, améliorer les productions d'écrits (décomplexer le passage à l'écrit, améliorer le retour réflexif de l'écrit, encodage)
- Améliorer la réussite de tous : améliorer outils communs de travail, améliorer la prise en charge des élèves en difficulté
- la citoyenneté : apprendre à vivre ensemble, sensibiliser aux valeurs républicaines, sensibiliser au respect de l'environnement.

6) Aide Pédagogique Complémentaire (APC) :

Il s'agit d'une aide personnalisée à destination des enfants ayant besoin de retravailler une compétence sur une période donnée (groupe de 4-5 enfants).

Les enseignants de l'école ont décidé de proposer l'aide pédagogique complémentaire de 11h30 à 12h00 le lundi, le mardi et le jeudi selon un planning prédéfini. Cette aide n'est pas obligatoire et nécessite l'accord préalable des parents. Le nombre d'élèves qui bénéficient de cette aide peut varier selon les périodes et les compétences travaillées.

7) Les effectifs :

PS/MS : 6 PS et 21 MS, total : 27

PS/GS : 17 PS et 9 GS, total : 26

GS/CP : 11 GS et 15 CP, total : 26

CP/CE1 : 7 CP et 17 CE1, total : 24

CE2/CM2 : 14 CE2 et 9 CM2 : total : 23

CM1/CM2 : 11 CM1 et 12 CM2:total : 23

TOTAL : 149 enfants.

Pour la rentrée 2020 :

- 15 PS seraient prévus, 23 MS, 21 GS, 20 CP, 22 CE1, 17 CE2, 14 CM1 et 11 CM2 soit 143 élèves. En sachant que les futurs PS de l'hôtel n'apparaissent pas sur les listes

8) Les décloisonnements :

BIBLIOTHEQUE :

1 semaine sur 2 le mardi :

Les PS/MS de 10h30 à 11h20

Les PS/GS de 9h30 à 10h15

Les GS/CP de 8h30 à 9h30

Les CE2/CM2 de 13h30 à 14h30

Les CM1/CM2 de 14h30 à 15h30

Les CP/CE1 de 15h45 à 16h30.

PISCINE :

Le créneau piscine : le lundi de 9h40 à 10h20 (dans l'eau) à la piscine de Frot. Ce sont les classes de CE2/CM2 et les CM1/CM2. Départ en car à 9h10 pour un retour à 10h50. L'équipe enseignante remercie la Mairie pour le financement du car.

CP :

Tous les jours sauf le jeudi, les CP sont récupérés par Mme Bordeau pour travailler sur l'espace, le temps, les sciences.

GS :

Tous les jours, les GS sont récupérés par Mme Dumur pour travailler sur la phonologie.

CHORALE :

- Les lundis après-midi tous les 15 jours pour les 3 classes d'élémentaires :
CE2/CM2 : 13h30-14h30, les CP/CE1 : 14h45-15h30, CM1/CM2 : 15h45-16h30
- Les jeudis matin pour les classes de maternelle
GS/CP : 8h30 à 9h30, MS/GS : 9h30-10h00, tous les PS : 10h30 à 11h00.

9) Travaux :

En élémentaire :

Les enseignants remercient la Mairie pour les travaux effectués depuis le dernier conseil d'école et les achats de mobiliers dus à l'augmentation des effectifs et à l'ouverture de la 6^{ème} classe.

Suite à la commande de mobilier, il y a eu une erreur de taille pour les tables de maternelle. Les tables sont trop basses et ne peuvent être utilisées en l'état. Une réclamation a été envoyée par l'école et un devis a été soumis pour régler ce souci. Il est proposé de changer les pieds des tables pour un montant de 649 euros. Mme Rosa a envoyé ce devis à M. Le Maire et celui-ci propose d'enlever le coût de ce devis d'un des deux budgets alloués à l'école : soit le budget classes soit le budget sorties.

Les enseignants disent qu'ils ont déjà fait des concessions au mois de juin en acceptant que le budget de la 6^{ème} classe soit déduit du budget sorties.

Y-a-t-il un budget de fonctionnement qui concerne l'école ? Est-ce que ce devis ne devrait-il pas être déduit de ce budget les budgets classes et sorties ayant un but pédagogique (achat manuels, fournitures classes ou sorties)?

Les demandes de travaux sont les suivantes :

- Mettre à jour les plans d'évacuation
- Alarme visuelle pour l'alerte PPMSA
- Plafond du bureau des ATSEM
- Classe PS/GS : ajouter des prises électriques car il n'y en a que deux dont une dans le placard
- Classe de PS/MS : crochets des équerres du plan incliné
- Interphone à la porte d'entrée de l'école ne fonctionne pas
- Chauffage est brûlant, limite dangereux quand les radiateurs sont allumés (classe de PS/MS)
- Néon des toilettes des maternels à changer
- Pousse mousse des toilettes des petits à changer (d'après M. Renier, il est commandé)
- Détecteur de chasse d'eau des urinoirs élémentaire (riez-de-chaussée) ne fonctionne pas
- La fenêtre « velux » du dortoir ne fonctionne pas

10) Coopérative scolaire :

Au 1^{er} septembre, il nous reste 4 124.63 euros.

Dépenses :

Cotisation OCCE : 368 euros

Fonctionnement classes : 1 575.34 euros (livres, rangement, semaine du goût, jeux, matériel de sport).

BRED Direct pour avoir les relevés de banque en ligne (15 euros)

Crédit :

Participation des familles : 2 105 euros.

Au 15 novembre, il y a 4 271.29 euros.

11) Sorties scolaires :

Les recherches effectuées par Mme ROSA et Mme TESSIER pour la réalisation d'une classe découverte n'ont pas abouti. Il n'y aura donc pas de classe de découverte cette année.

Nous sommes en cours de réflexion pour trouver une sortie ou pour faire venir un intervenant dans l'école pour chaque classe.

12) Questions des parents :

- a) Est-il prévu une installation de jeux pour enfants dans la cour de récréation ?

Non, la cour étant petite.

- b) Si la possibilité de jeux pour enfants est infaisable, serait-il possible qu'il y ait des jeux dessinés au sol (escargot, marelle, chenille de l'alphabet, labyrinthe...). La cour ne possède aucun jeu pour les maternelles.

Il y a déjà des jeux dessinés dans la cour : escargot, marelle, couloir de courses.

- c) Est-il prévu l'achat de vélos, trottinettes pour jouer également dans la cour ? Ou l'infrastructure ne permet pas d'avoir ces jeux pour les enfants ?

Il y a 6 vélos et 2 trottinettes pour 53 enfants. Ils sont rangés dans la réserve et l'accès est difficile. Il semble compliqué de les sortir et la cour des maternelles est petite pour pouvoir les utiliser.

Un achat d'autres vélos ou trottinettes pourrait être envisagé au vue des comptes de la coopérative mais il faudrait un endroit où les stocker (abri en bois ...).

Les maîtresses ajoutent qu'elles essaieront de les utiliser plutôt aux beaux jours.

- d) Pour la cantine, centre de loisirs, est-ce que le prélèvement pourrait être mis en place plutôt qu'un paiement en espèces ou en chèques ?

La mairie répond que le paiement en ligne sera disponible au 1^{er} décembre 2019 sur le portail famille .

- e) Y aura-t-il une sortie vélo ? Si oui, quelles classes seront concernées ?

Si nous obtenons l'ensemble des autorisations, une sortie vélo sera organisée. Elle concernera les classes de CE2/CM2 et CM1/CM2.

- f) Quand il pleut, comment font les enfants pour aller en récréation ?

Les enfants de maternelle restent à l'intérieur dans la salle du centre de loisirs, devant un dessin animé.

Les classes d'élémentaire : soit les enseignants décident de les sortir et dans ce cas, les enfants restent sous le préau. Soit les enseignants décident de faire la récréation dans leur classe. Dans ce cas, les enfants peuvent utiliser des jeux, faire des dessins...

- g) Au vu du nombre croissant d'enfants lors de la rentrée scolaire serait-il envisageable d'améliorer les conditions d'accueil de cette première grande journée (micro pour appeler l'enfant, diviser rentrée maternelle/élémentaire ?)

Une rentrée échelonnée avait déjà été envisagée par l'équipe enseignante cette année et elle avait fait l'objet d'une demande auprès de monsieur l'Inspecteur de circonscription. A cause du comptage des enfants pour l'ouverture de la 6^{ème} classe, cette idée a été abandonnée pour cette année.

Une réflexion et une demande en ce sens sera envisagée en fin d'année scolaire et envoyée à M. l'Inspecteur.

La mairie propose de prêter un micro pour l'appel.

- h) Nous avons compris que la raison de l'absence d'étude cette année est financière. Comment est calculé le tarif pour les enfants ? Si le service est payant mais qu'il n'a pas été mis en place y-a-t'il une autre raison pour laquelle l'étude n'a pas été mis en place cette année ?

La mairie explique qu'il y a eu une augmentation de la charge du personnel avec l'embauche d'une deuxième personne pour la cantine. Les adjoints au maire présents ne savent pas comment était calculé le tarif d'étude.

Une proposition est faite de faire un sondage pour voir quels sont les besoins des parents (étude dirigée ou surveillée, nombre de parents intéressés). Si l'étude est mise en place, les parents s'engageraient pour toute la période et devraient payer à l'avance pour éviter les désistements et les problèmes de paiement.

- i) Comment faire quand on a une ordonnance avec un traitement à donner à l'enfant le midi alors qu'à l'école on nous dit qu'ils n'ont pas le droit de donner des médicaments aux enfants ? Est-ce qu'on peut autoriser le personnel de l'école à donner du doliprane aux enfants lorsque la température dépasse 38.5 ° ?

L'équipe enseignante n'est autorisée à donner un médicament que dans le cadre d'un PAI qui est transmis au médecin scolaire et signé par lui. Les PAI sont des protocoles mis en place à l'école lorsqu'il y a des maladies chroniques (asthmes, allergies, mucoviscidose...).

S'il y a fièvre ou si l'enfant est malade, l'école appelle les parents qui viennent chercher l'enfant.

Attention, parfois les parents n'écrivent pas leur numéro de téléphone et on ne peut pas les contacter en cas d'urgence. Merci de bien fournir les numéros et de prévenir en cas de changement de numéro.

Si un traitement est à donner le midi : soit on précise à son médecin que l'on ne peut pas donner le médicament à l'école et le médecin modifie ou adapte ce traitement, soit les parents s'arrangent pour pouvoir donner le médicament à leur enfant le midi pendant la période du traitement.